

de pieds de longueur, comme la bâtisse, par cinquante ou soixante de largeur. Il vient d'être terminé, par une surélévation générale du terrain, d'environ trois pieds. Un tapis de gazon le recouvrira bientôt. En attendant, sur la partie supérieure de cette terrasse à deux degrés, les jeunes élèves ont commencé de cultiver des fleurs "ad libitum," les directeurs les laissant en disposer à leur gré.

"A l'arrière de la bâtisse, même terrassement, d'une égale longueur sur demi largeur à peu près.

"Si l'on pénètre à l'intérieur on trouve au rez-de-chaussée, un vaste corridor courant latéralement d'un bout à l'autre de la maison. Le parloir et autres pièces d'administration, y compris la salle de récréation des élèves, transformée en réfectoire pour la fête, complètent le corps de bâtisse, donnant sur ce corridor principal. Dans l'aile de droite, sud-est, on trouve, au rez-de-chaussée et au premier, de splendides salles de cours et d'étude, spacieuses, bien éclairées et convenablement aérées, telles que bien de nos institutions classiques n'en ont pas de meilleures. Celle du rez-de-chaussée va servir aux séances du Congrès des missionnaires agricoles, qui doit suivre immédiatement la bénédiction et l'inauguration de l'école.

"Au deuxième étage, dans la même aile droite, se trouve la chapelle de l'institution, attenant au dortoir des élèves, lequel occupe le corps de bâtisse du même étage. Le T. S. Sacrement y est exposé en permanence et un vénérable prêtre séculier, M. l'abbé Piton, est préposé aux fonctions d'aumônier de l'école. La messe est célébrée chaque jour, de même que les offices solennels du dimanche.

"Les élèves sont mis à même de remplir facilement et fidèlement tous leurs devoirs religieux.

"Le dortoir commun peut contenir une centaine de lits. Espérons qu'il sera rempli, un jour..... qui ne se fera point trop attendre. Il n'en compte actuellement que seize, les neuf autres élèves, sur les vingt-cinq actuellement à l'école, occupent des chambres, au deuxième, comme ils en ont le privilège, moyennant une faible rétribution supplémentaire au prix déjà si peu élevé de la pension ordinaire.